

Outil 3

Information et formation pour les personnels exposés aux produits CMR

LE LABORATOIRE ORGANISE, EN LIAISON AVEC LES SERVICES DE PRÉVENTION DES ÉTABLISSEMENTS, L'INFORMATION ET LA FORMATION DES AGENTS SUR LE RISQUE CMR

Cette formation doit aborder les points suivants :

- les **risques potentiels pour la santé**, y compris les risques additionnels dûs à la consommation du tabac ;
- les **précautions à prendre** pour prévenir l'exposition ;
- les **prescriptions en matière d'hygiène** ;
- le **port et l'emploi des équipements et des vêtements de protection** ;
- les **mesures à prendre par les travailleurs, notamment par le personnel d'intervention, pour la prévention d'incidents et en cas d'incident** ;
- les **effets potentiellement néfastes** de l'exposition aux produits CMR sur la **fertilité, sur l'embryon en particulier lors du début de la grossesse, sur le fœtus et pour l'enfant en cas d'allaitement** ;
- la **nécessité pour les femmes de déclarer le plus précocement possible leur grossesse**.

Qui est concerné ?

Toute personne susceptible d'être exposée à des agents chimiques CMR.

Quand est-elle dispensée ?

Régulièrement : lors de la prise de poste, lors de l'introduction d'un nouveau produit, d'un nouveau procédé, après un accident/incident, lors d'un changement d'étiquetage...

A qui s'adresser ?

Cf page 22 «**Les acteurs**»